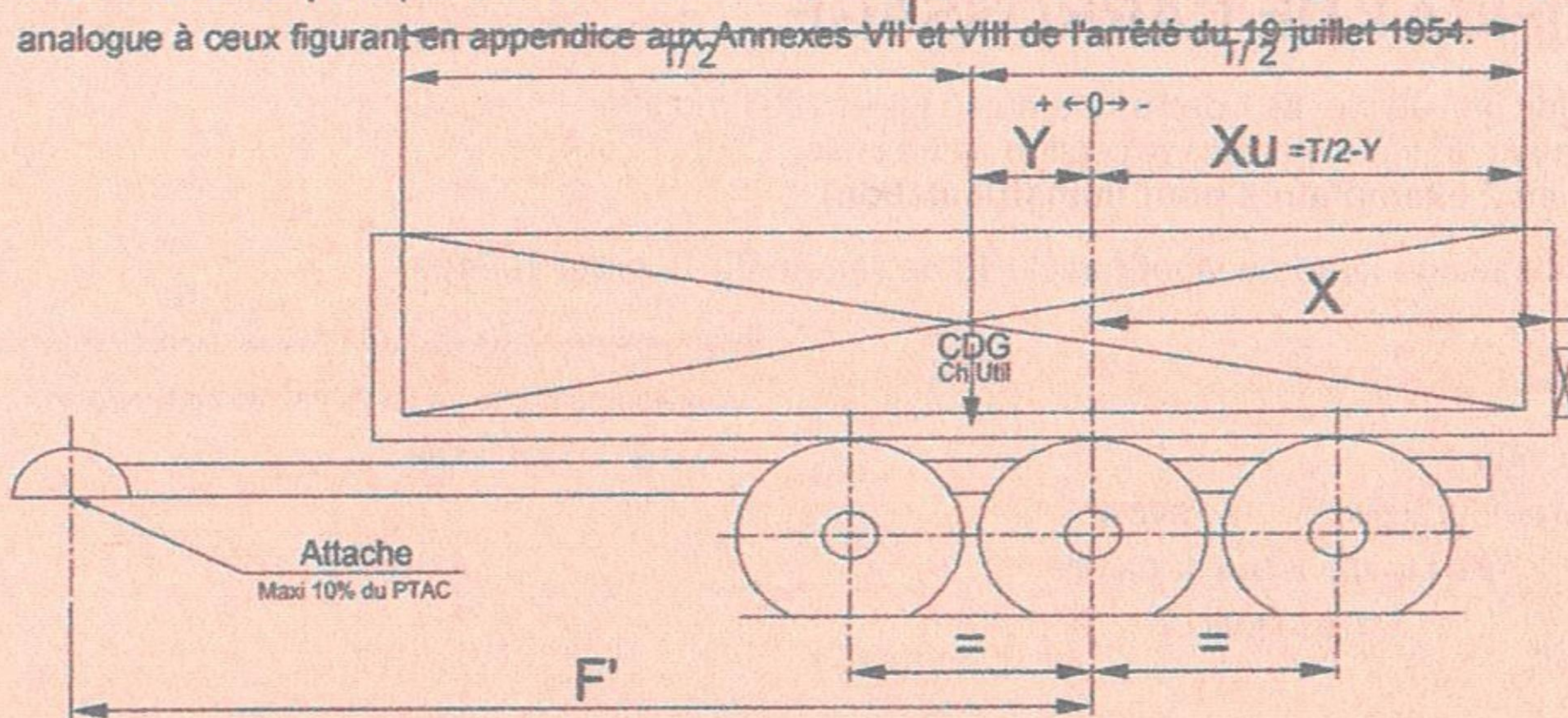


Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrières sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.



(1) Conducteur compris / (2) position par rapport au pivot avant (m)

	Nb Pas (1)	Position (2)	Pds / Av	Pds / Ar
Avant	0		0	0
Arrière	0		0	0

Ferrures
(120 Maxi)

(300 pour les plateformes élévatoires)

Renseignements complémentaires			Réservoir Gasoil de densité = 0,85 Kg/Ltr		
Poids (en Kg)	Sur l'avant	Sur l'arrière	Total	D	Volume à compenser
Véhicule à vide* (suivant tickets de pesée)	1 620	4 240	5 860		
Réservoir carburant (suivant relevé)	0	0	0		
Réservoir addit ^{nat} (suivant relevé)					
Réservoir Ad Bleu (suivant relevé)					
PV = PC + M + Ca (suivant dé ^{don} au recto)	1 620	4 240	5 860		

D = Distance du centre de gravité du réservoir à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

* = Poids du véhicule à vide, réservoir(s) vide(s)

RÉPARTITION DU POIDS DE CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot)

$$\text{Ch AV} = \text{Ch} \times Y / F' = 32140 \times \frac{2,615}{7,730} = 10\,873 \text{ Kg}$$

Essieu(x) AR

$$\text{Ch AR} = \text{Ch} \times (F' - Y) / F' = 32140 \times \frac{5,115}{7,730} = 21\,267 \text{ Kg}$$

RÉPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu(x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV.AV =	1 620 Kg
	Poids conducteur et passagers :	
	p.AV =	0 Kg
	Ch AV =	10 873 Kg
	PT AV Total =	12 493 Kg
PT AV autorisé :		
minimal (2) =	0 Kg	
maximal (2) =	15 090 Kg	

Essieu(x) AR	Poids à vide : PV.AR =	4 240 Kg
	Poids conducteur et passagers :	
	p.AR =	0 Kg
	Ch AR =	21 267 Kg
	PT AR Total =	25 507 Kg
PT AR autorisé :		
minimal (2) =	0 Kg	
maximal (2) =	27 000 Kg	

Fait à : SAINT SYVLAIN

le : 08/12/2020

Signature et cachet

Vos coordonnées:

Adr1

Adr2

CP Ville

Nota :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon ...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu (x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositif (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochets d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans les cas particuliers doit correspondre au poids de l'élément mobile vide de ses équipements.